

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel, RUSCH-COLOM Maéva, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents. Il souhaite remercier les membres du conseil municipal présents, lors de la journée citoyenne – Haut-Rhin propre, ainsi que les participants présents lors de l'inauguration du verger communal et de son chalet.

1) Approbation du compte rendu du 21 juillet 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 21 juillet 2016.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) La parcelle 57, section 2, située au lieu-dit «Rue St-Michel», d'une superficie de 34 ares 61 ca appartenant aux consorts Lorentz Thiébaut, vendeurs pour la somme de cent vingt mille euros (120 000,00 €) à Mme et M. Anchisi Raphaël 6, rue Sobieski à Wittelsheim.

2) Les parcelles 258, 259, 336/257, 519/117, 520/117, 521/118, 522/118 section 4, situées au lieu-dit «Grut», d'une superficie de 31 ares 71 ca appartenant aux consorts Azouz Bernadette, vendeurs pour la somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante euros (298 650,00 €) dont vingt et un mille euros (21 000,00 €) de mobilier à M. Anstett Vincent 39, rue Principale à Lauw.

3) Chaufferie bois.

Le maire présente à l'assemblée la convention d'assistance à maître d'ouvrage proposée par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin dans le cadre du projet de la chaufferie bois centrale à granulés pour un montant total de 6 564,00 € TTC. D'un commun accord, le conseil municipal à l'unanimité décide de souscrire à ladite convention. Voici la décomposition de l'ensemble des trois phases :

- Phase 1 – Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Phase 2 – Suivi des études APS-APS-DCE
- Phase 3 – Assistance à la passation des marchés de travaux

Pour l'instant, le maire suggère de recourir aux services de l'ADAUHR uniquement pour la phase 1 et 2. Le maire précise qu'au moment venu il sera possible toutefois de recourir à la phase 3. Le conseil municipal donne libre choix au maire d'anticiper pour l'engagement de la phase 3. Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

4) Appel à projet Gerplan 2017

Le conseil municipal évoque le déploiement de la renouée du Japon sur le ban communal. Cette thématique rentre toutefois dans le cadre du Gerplan. Compte tenu que les surfaces à traiter sont minimales, le conseil municipal à l'unanimité accepte de ne pas inscrire ce projet dans le cadre de cette opération. Compte tenu de cette décision, la commune ne déposera pour 2017 aucun projet. Pour information, un projet est déjà en cours de réhabilitation et renaturalisation de l'ancienne décharge municipale.

5) Appel à projet – Aide régionale.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker-Jenn de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant le projet des travaux de la plateforme à fumier à la ferme auberge les Buissonnets.

Il informe l'assemblée que la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine a initié un Pacte spécifique pour la ruralité, dans lequel a été inscrit un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants qui rencontrent des difficultés économiques et financières notamment liées à la baisse des dotations de l'Etat.

Ce plan doté d'une enveloppe de 23 M€, par son soutien à la mise en chantier au plus tard d'ici fin 2016 de projets d'investissements vise également à apporter une aide concrète à l'emploi dans le domaine des travaux publics, du bâtiment et du génie civil. Le montant de l'aide régionale s'élève à 20 % du coût H.T des travaux plafonné à 20 000 €. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 octobre et les travaux bénéficiant de l'aide régionale doivent impérativement débuter avant la fin de l'année 2016.

De ce fait, il est urgent de déposer une demande de subvention auprès Conseil Régional pour financer les travaux de la plateforme à fumier à la ferme auberge les Buissonnets, pour un montant total de 13 141,70 € HT, l'aide régionale est évaluée à 2 628,34 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de la plateforme à fumier à la ferme auberge,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- charge le maire de solliciter auprès de la Région une demande de subvention dans le cadre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants.

6) Communications.

Vente de terrain.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un certificat d'urbanisme émanant de Maître George Marie-Hélène de Saint-Mihiel (55300). En effet celui-ci reprend les terrains section 2 parcelles 15, 17 et section 5 parcelles 111 d'une surface totale de 97 ares 34 ca appartenant aux héritiers Cailleux. Après différents échanges, le conseil municipal décide d'un commun accord d'acquérir l'ensemble des parcelles énoncées ci-dessus. Le maire adressera très prochainement un courrier dans ce sens à Maître George.

Numérotation de voirie.

La récente construction route de Bourbach-le-Bas, portera désormais le n° 7 de cette même rue.

Rapports d'activités.

Le maire présente différents rapports notamment celui du Syndicat d'électricité, ainsi que celui de la CCTC et enfin celui du service eau et assainissement. Le maire donne des explications et précise que l'ensemble de ces rapports sont consultables en mairie.

7) Divers.

Fête de Noël des Aînés

La traditionnelle fête de Noël des Aînés aura lieu cette année le dimanche 11 décembre au foyer rural François Nussbaum.

Confection des objets pour le sapin lors du marché de Noël à Thann

Une partie de la décoration des objets qui embelliront le sapin représentant notre village lors du marché de Noël de Thann-Cernay a été confectionnée lors de la journée citoyenne. Des objets des années précédentes seront aussi réutilisés.

Chats errants

Il est signalé que de nombreux chats errants se trouvent dans la rue St-Michel. Compte tenu que le service de la S.P.A. est surchargé, une capture ne pourra avoir lieu avant le début de l'année prochaine.

Dépôt sauvage

Le maire a été informé qu'un dépôt sauvage de branchages au bout de la rue du Felsenberg. Le maire en informe le service de la brigade verte.

Foyer rural

Le maire précise que la grande salle du foyer rural François Nussbaum accueillant à la fois le périscolaire, les manifestations et les activités de l'AACT sera dorénavant fermé à clé afin de mieux contrôler l'utilisation des locaux. Une clé a été mise à chaque responsable d'activité.

Enrobés route Joffre

Suite à la campagne de gravillonnage sur la route départementale, le long de la route Joffre en direction du Col du Hundsrück, il a été constaté une diminution de la vitesse des deux roues.

Coupure d'électricité

Une coupure d'électricité aura lieu le 13 octobre de 8 h 30 à 10 h 30 pour une partie des foyers dans le village.

Communauté de Communes de Thann-Cernay

Le maire informe le conseil municipal que la CCTC disposera d'une nouvelle compétence culture.

Périscolaire

En raison d'une demande émanant de certains parents utilisateurs du service périscolaire, une enquête a eu lieu pour l'ouverture du service le mercredi matin de 7 h 20 à 8 h 20. Différentes conditions devront être réunies notamment un minimum de cinq enfants et un engagement initial de deux mois pour que le service puisse fonctionner. Au vu des résultats de l'enquête, l'ouverture de ce nouveau service débutera à partir du 1^{er} mercredi après le retour des congés de la Toussaint. La période teste débutera à compter du 9 novembre jusqu'au 14 décembre 2016.

Subventions acoustiques

Une campagne visant à améliorer les sons acoustiques dans les lieux accueillant des jeunes enfants est mené par l'Etat. Dans un premier temps, nous pensions que le foyer rural François Nussbaum accueillant le périscolaire puisse prétendre à ce type d'installation. Compte tenu des différentes contraintes, le financeur nous informe que notre demande ne sera pas éligible. En effet seul 200 dossiers pour tout le territoire Français seront retenus, une priorité a été donnée pour les structures de type halte-garderie et crèche.

Inauguration du banc au pâturage du Kohlberg

Lors de l'inauguration du banc, il a été évoqué l'entretien des sentiers menant à ce point de vue dominant le village. Le maire précise que l'entretien des sentiers du Club Vosgien relève du ressort de celui-ci, et non à la charge de la commune.

Captage des eaux de pluies dans la rue des Rochelles

Compte tenu de la complexité du chantier notamment au vu du passage des câbles, l'équipe municipale se pose la question quant à la réalisation des travaux en régie par les ouvriers communaux ou par une entreprise extérieure.

Elagage

Comme l'annonçait le maire lors de sa dernière note d'information à destination des habitants, une campagne d'élagage aura lieu. Un courrier sera adressé nominativement à chaque propriétaire de la rue du Felsenberg et la rue des Rochelles, réticent à cette opération.

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Animation Culturelle et Touristique

Le maire rappelle que le fonctionnement des journées musicales initialement organisées par l'Office de tourisme Thann-Cernay a changé pour l'édition 2016. En effet, jusqu'à présent la rémunération des groupes de musicien était prise en charge par l'Office. Suite à ce changement, le cachet restant à la charge de l'association organisatrice, à savoir l'AACT. Le tarif de l'animation musicale pour la soirée du 25 août s'élève à 450,00 € qui a été payé par l'ACCT. Toutefois une corbeille a circulé à la fin du concert, ce qui a permis de récolter la somme de 142,00 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la somme restante à hauteur de 308 €.

Aussi lors des feux de l'été le 27 août organisés par l'AACT, le maire propose que la commune prenne en charge, à raison de moitié la facture des boissons soit la somme de 103,00 €. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la dite-proposition.

De ce fait, le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 411,00 € à l'AACT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 50.